

Déclaration UE CARE, Palerme

Solidarité européenne ?

Un réseau européen d'agents publics pour l'accueil des migrants

Cette déclaration, initiée par la FP-CGIL et le CC.OO-FSC, a été discutée et amendée par une délégation syndicale européenne d'affiliés de la FSESP lors d'une réunion le 27 septembre 2018 à Palerme, Italie. Elle a ensuite été adoptée par le Comité Exécutif de la FSESP le 6 novembre 2018.

La migration est un phénomène mondial, social et économique. La migration existe depuis la nuit des temps et elle a contribué au développement social et économique des communautés au fil des siècles. Aujourd'hui, elle ne peut plus être traitée comme s'il ne s'agissait que d'une question d'urgence et de sécurité, comme ça a été le cas jusqu'à présent, mais comme un phénomène structurel qui concerne – et continuera à concerner – toute l'Union européenne et le monde entier.

En l'absence d'un cadre commun cohérent, solidaire et respectueux des droits de l'homme, l'approche de la migration sous l'angle de la sécurité aux niveaux national et européen suscite la peur dans l'esprit des citoyens et provoque le racisme et la xénophobie.

Le racisme est bien réel. Ces derniers mois, en Italie et dans de nombreux autres pays européens, nous avons assisté à une résurgence du racisme, à une explosion de violence verbale et physique « tolérée » impliquant non seulement des groupes fascistes et populistes de droite, mais aussi des gens ordinaires victimes de peurs et d'insécurité qui sont amenés à croire que les migrants sont l'ennemi à persécuter, à insulter et à rejeter. Ceux qui ont des opinions racistes se sentent encouragés à les exprimer et à commettre des abus racistes et xénophobes et des crimes haineux.

L'Union européenne ne peut être conçue comme une mosaïque de frontières nationales : les pays méditerranéens forment la frontière sud de l'Union européenne et mènent, en son nom, des activités dans le cadre des processus migratoires pour promouvoir l'accueil et l'intégration. Il s'agit d'activités importantes qui impliquent tous les secteurs publics : de la santé à l'administration locale et centrale, du sauvetage en mer à l'éducation, de la sécurité aux services sociaux, du traitement des demandes d'asile et des services connexes aux services sociaux locaux, au logement, à la formation, à l'intégration sur le marché du travail et dans la société.

Il est fondamental de comprendre que les travailleurs de ces services sont originaires des quatre coins de l'Europe, représentant ainsi plusieurs nationalités ; leur travail fondamental et transnational est d'œuvrer à l'accueil et à l'intégration des migrants au nom de l'Europe entière.

Jusqu'à présent, isolés dans certains pays en particulier, manquant de ressources en l'absence d'investissements adéquats et devant toujours travailler dans des situations d'urgence, ces humanitaires se trouvent confrontés à d'énormes difficultés et problèmes en tous genres et évoluent dans des conditions de travail stressantes. Cela signifie que le travail accompli ne répond pas toujours aux besoins des personnes concernées.

En effet, la question clé du manque de personnel dans toute l'Europe, dû à la mauvaise gestion de la crise économique, en particulier dans les services publics chargés de l'accueil, des soins et de l'intégration des nouveaux arrivants, et l'absence d'une politique européenne commune, est tout simplement ignorée pour des raisons politiques et électorales sordides.

Pour construire une solidarité européenne capable d'accueillir et de gérer les migrants de manière qualitative et adéquate, en créant un système unique, structuré et cohérent pour l'ensemble de l'Union, il est nécessaire de définir des normes et de mettre au point des outils communs permettant à tous les travailleurs publics de l'Union, quel que soit leur pays d'origine, de travailler avec un même objectif. En particulier, comme l'a demandé la FSESP, la CES ainsi que le Parlement européen, les règles de Dublin, qui imposent une responsabilité disproportionnée aux pays de la frontière sud, doivent être modifiées sur la base d'un système européen de réinstallation des demandeurs d'asile qui tienne compte des critères sociaux et économiques des pays hôtes ainsi que des préférences et des liens familiaux et linguistiques des demandeurs d'asile concernés.

Il est également nécessaire de placer au centre du débat politique l'importance du rôle joué par les institutions publiques, aux niveaux national et local, les conditions de travail des travailleurs qui s'occupent de l'accueil des migrants et la recherche de solutions permettant un véritable système d'intégration, fondé sur la Charte européenne des droits fondamentaux, sur les normes internationales relatives aux droits des réfugiés et des travailleurs migrants (à savoir la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951 et les conventions fondamentales des droits de l'homme, dont celle des travailleurs migrants de l'OIT) ainsi que sur les constitutions nationales.

L'Union doit allouer des ressources appropriées pour augmenter le budget consacré aux questions migratoires qui, d'une part, tiennent compte de la dignité et des droits des migrants et, d'autre part, investissent dans le travail de tous les travailleurs traitant avec les migrants dans les coopératives, les ONG et les administrations publiques, qui devraient tous travailler dans le cadre d'une éthique du secteur public, développant un rôle fondamental d'intégration et défendant les valeurs démocratiques de l'Union européenne.

En outre, les services de sécurité publique des différents États travaillant aux frontières doivent garantir le respect des droits de l'homme des nouveaux arrivants et être en mesure de travailler dans un environnement sûr et sain. En ce sens, il est nécessaire de répondre aux besoins des membres des forces de sécurité. Les gouvernements doivent donc fournir des ressources techniques et humaines suffisantes, une formation qualifiée et adaptée au travail effectué par les personnes travaillant dans ce secteur ; il ne fait aucun doute que si le personnel de police et les autres agents de sécurité ne travaillent pas en toute sécurité, ils ne peuvent guère garantir la sécurité et la sûreté des autres.

Selon nous, la maîtrise des flux migratoires et la reprise de l'immigration légale sont les conditions *sine qua non* pour garantir la sécurité et la légalité et limiter l'immigration irrégulière, dont les conséquences sont souvent des conditions d'illégalité généralisée et l'exploitation du travail des migrants.

En outre, la création de couloirs humanitaires, pour tous ceux et toutes celles qui fuient des guerres, des conflits, la pauvreté, des persécutions, les conséquences des changements climatiques et des conditions inhumaines, pourrait éviter la terrible escalade du nombre de morts en mer qui a augmenté ces derniers mois, comme le rapporte le HCR.



Comme il a été souligné lors de la réunion à Melilla les 13 et 14 juin derniers, « assurer la sauvegarde des vies humaines et la protection des droits d'asile, c'est l'essence même des valeurs de l'Union européenne, et cela doit être un élément central des politiques d'accueil ».

En tant que syndicats des travailleurs et travailleuses du secteur public, nous croyons donc que pour définir et soutenir ces revendications, il est nécessaire de créer un **Réseau européen d'agents publics de l'accueil**.

C'est pourquoi nous demandons à notre fédération syndicale européenne, la FSESP, de soutenir cet appel et de contribuer à mettre en relation tous les travailleurs européens actifs dans le domaine de la migration afin d'encourager un accueil décent et une approche de la migration fondée sur les droits humains.

Nous invitons les autres syndicats affiliés à la FSESP qui représentent ces travailleurs à rejoindre le réseau et à apporter un soutien de poids pour représenter nos intérêts auprès des institutions européennes (Parlement, Conseil et Commission).

Grâce à ce lien vertueux, il sera possible, comme suite aux réunions syndicales européennes de Melilla et de Palerme, de partager de précieuses expériences sur le terrain qui pourraient lancer un dialogue en Europe avec les institutions.

L'objectif est de définir des normes sociales minimales juridiques européennes appropriées, y compris par le biais du dialogue social sectoriel et intersectoriel européen, qui mettent davantage l'accent sur l'importance du travail dans les services publics chargés de l'accueil des migrants afin de surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs.

Le réseau européen des travailleurs d'accueil peut également être un moyen de renforcer le rôle des syndicats des services publics à l'échelon international en tant que parties prenantes essentielles dans la promotion de l'accès des migrants aux services de base, un engagement stipulé dans le *Pacte mondial des Nations Unies sur la migration*, comme l'a souligné l'ISP, notre fédération syndicale mondiale, en juillet dernier.

Le réseau visera également à influencer les élections européennes de mai 2019, en demandant aux forces politiques progressistes de défendre dans leurs programmes la nécessité d'une réponse humaine à la migration ainsi que la qualité des services publics, deux éléments qui sont également un antidote extraordinaire à la résurgence du fascisme, du racisme et de la xénophobie. Nous savons bien qu'il existe en Europe une situation générale de crise et d'injustice sociale, une incapacité à faire respecter les droits de l'homme, notamment au travail, et il y a ceux qui utilisent et exploitent les craintes et les incertitudes de catégories sociales toujours plus larges, accentuant le clivage entre travailleurs et citoyens, avec tous les dangers que cela comporte.

Nous savons aussi que l'Union européenne est fondée sur des valeurs fortes et qu'il est donc nécessaire de mobiliser les citoyens et les forces culturelles, philosophiques et militantes.

Nous savons bien où cette route peut nous mener et nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Nous devons tous affirmer avec force : non au racisme et à la xénophobie, oui à la sécurité humaine, oui à un accueil de qualité par les services publics et le travail du secteur public.

